

**Comité régional de l'alimentation (CRALIM)
du 19 janvier 2023**

Service régional de
l'alimentation

Visio-conférence WEBEX et présentiel à l'AFPA Yolanda

Compte-rendu

Rédaction	Grégory LANGLOIS, chargé de mission Programme National pour l'Alimentation (PNA)
diffusion	Site internet DRAAF
Documents associés	Diaporamas présenté lors de la réunion

Participants :

Organismes	Représentants présents lors de la réunion
Préfecture de Corse	M. le Préfet de Corse, représenté par le DRAAF
DRAAF Corse	Pierre BESSIN, directeur régional David LE SOURNE, chef du SRAL Grégory LANGLOIS, chargé de mission PNA, SRAL
Agence Régionale de Santé (ARS)	Laurent MEGE
Rectorat	Bernard CAPELLI Sylvie FERRARA
DREAL	Isabelle CLEMENCEAU
Collectivité de Corse	Marie-Ange LANFRANCHI Vannina PERETTI
DDETSPP Corse-du-Sud	Philippe RENUCCI
Chambre départementale d'agriculture de Corse-du-Sud	Isabelle MARIANI
EPLEFPA de Sartène	Anne-Lise MIRANVILLE
EPLEFPA de Borgo	Liliane PHANTARANGSI
La Coopération Corse	Nathalie COLLETTE Mélanie LORENZI
Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien	Cécile BIANCHI Angélique COLONNA D'ISTRIA
Communauté de communes Marana-Golo	Andréa SCOPETANI
INAO	Senia BRONZINI
INRAE	Jean-Michel SORBA
Centre permanent d'initiatives pour l'environnement (CPIE) d'Ajaccio	Anissa-Flore AMZIANE Joséphine BRUNET

Centre permanent d'initiatives pour l'environnement (CPIE) de Corte	Violette FOUBERT
Centre permanent d'initiatives pour l'environnement (CPIE) de Bastia	Didier MURATORI
Interbio Corse	Émilie CLAUDET
Université de Corte	Caroline TAFANI Sarah BERNARD
IREPS	Céline ZICCHINA
Secours Populaire Français	Hyacinthe CHOURY
Secours Catholique	Alexis PLASSAIS Aurélie DUVIVIER
Terre de liens Corsica	Camille KERLEGUER

Ordre du jour :

- Ouverture par M. Pierre BESSIN, directeur régional
- Bilan des actions 2022
- Plan de relance
- PAT et AAP national du PNA
- AAP « alimentation-santé »
- Stratégie nationale « restauration collective »
- Nouvelle stratégie et fonds pour l'aide alimentaire durable
- Clôture

Relevé des échanges :

Pierre BESSIN, DRAAF de Corse, introduit la réunion en remerciant les participants pour leur présence. Il salue la mobilisation et la diversité des participants, témoignant de l'importance accordée à l'alimentation. Après avoir rappelé l'ordre du jour, il souligne le dynamisme des acteurs et l'importance de ce type d'instance.

La séance démarre par un bref **retour sur les actions en Corse en 2022** avec 101 000 € engagés, principalement autour d'un appel à projets « alimentation – santé » avec l'ARS et la Collectivité de Corse, mais aussi deux autres actions importantes :

- la signature d'un nouveau PAT avec la Communauté de communes Marana-Golo ;
- la fin du plan France relance.

Ce dernier point fait l'objet d'une partie spécifique avec quatre mesures ciblées « alimentation » dont trois suivies directement par la DRAAF :

- mesure 11 « jardins partagés » : près de 83 000 € payés, avec 8 projets, sur 100 000€ de budget ;
- mesure 12 « alimentation locale et solidaire » : plus de 153 000 € payés, sur 180 000 € de budget (avec une association qui a dû rembourser un montant indu) ;

- mesure 13 « amplification des PAT » : deux lauréats pour le volet A AAP national (CIAS Ile-Rousse Balagne en 2021 et Marana-Golo en 2022), plus de 160 000€ de subvention. Puis 7 projets financés sur les volet B PAT existants pour 781 000€.

Certains PAT ont pu financer plusieurs actions, par exemple la CAPA pour l'équipement de sa légumerie ainsi que le distributeur de produits frais dont l'inauguration devrait avoir lieu début février.

Au total, ce sont 26 conventions qui ont été signées pour près de 1 022 000€.

Pour la mesure 14 « soutien au cantines scolaires rurales », entièrement gérée par l'Agence de Service et de Paiement, elle s'adressait aux communes percevant la fraction cible de la dotation de solidarité rurale. Sur les 510 000€ de budget seuls 96 500€ ont été accordés à 7 communes de Haute-Corse. Il est dommage que cette mesure n'ait pas attiré plus de candidats malgré les relances.

Le plan de relance est désormais entièrement clos, seuls les paiements finaux peuvent encore intervenir jusqu'en 2024.

Grégory Langlois présente ensuite une partie consacrée aux **projets alimentaires territoriaux (PAT) et à l'appel à projets national du programme national pour l'alimentation (PNA)**. Il rappelle que la labellisation est un élément permettant aux PAT d'être reconnus. Ainsi les 6 PAT de Corse sont labellisés niveau 1 depuis 2021. Ce niveau n'est valable que 3 ans non renouvelables. Chaque PAT doit choisir en 2024 soit d'abandonner cette labellisation, soit de passer au niveau 2, dont les conditions sont rappelées. La DRAAF relancera chaque porteur de PAT en temps et en heure.

Il est rappelé que la DRAAF n'a pas forcément vocation à financer l'intégralité des actions des PAT. Il appartient à chaque animateur de trouver des sources de financement en fonction de la nature des actions. Un document est disponible sur le site internet de la DRAAF (<https://draaf.corse.agriculture.gouv.fr/qu-est-ce-qu-un-pat-definitions-et-ingenierie-financiere-a686.html>). La CAPA fait remarquer que la pérennité des projets est souvent assurée du fait que les porteurs sont des collectivités publiques.

L'AAP national du PNA est maintenant clos. Deux candidats ont présenté leurs dossiers :

- Communauté d'agglomération de Bastia (CAB) conjointement avec la Communauté de communes du Cap Corse ;
- Communauté de communes de l'Oriente.

Un comité de sélection a été constitué avec la DREAL, l'ARS, la DREETS, la Collectivité de Corse et la DDTM 2B. La Direction de la Mer et du Littoral pourra être sollicitée si le dossier CAB - Cap Corse comporte une partie pêche importante. Il

s'agit de classer ces dossiers en vue de leur remontée à Paris avant le 6 février 2023, dernier délai. Le dossier classé premier sera financé avec une subvention du ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire (MASA). Le deuxième devra être accompagné localement.

La partie suivante est consacrée à l'**appel à projets « alimentation-santé »**.

Pour la troisième année consécutive, l'ARS et la DRAAF ont élaboré en commun un appel à projets sur la convergence de leurs programmes nationaux. Afin d'assurer cette convergence régionale des politiques publiques, les services de la Collectivité de Corse se sont également associés à cet appel à projets. Cette année, 20 candidats ont été retenus pour un total de près de 190 000 €. Les candidats et la répartition sont dans le tableau du diaporama.

L'université de Corse demande si une recherche sur le mode d'alimentation méditerranéen peut entrer dans le cadre de cet AAP. L'ARS et la DRAAF confirment que cet aspect est présent dans le cahier des charges depuis la première année, mais qu'aucun projet n'a encore été proposé.

Isabelle CLEMENCEAU indique que la DREAL et le Rectorat travaillent à l'élaboration d'un AAP pour les établissements scolaires dans le cadre des « Établissements en Démarche de Développement Durable ». La DRAAF pourrait s'associer à cette démarche et sortir les établissements scolaires de l'AAP « alimentation-santé ». L'animateur en profite pour rappeler l'existence d'une [fiche](#) à disposition des établissements pour utiliser les légumes du jardin pédagogique dans la restauration collective.

La « **stratégie nationale restauration collective** » fait l'objet d'une intervention de Frédérika LHUISSIER, référente nationale restauration collective à la direction générale de l'alimentation (MASA), basée à Marseille.

Sa présentation porte principalement sur la mise à jour des outils élaborés par les différents groupes de travail (nutrition, accompagnement, suivi, économique) du Conseil National de la Restauration Collective. Tous ces outils sont à retrouver sur le site de « [ma-cantine](#) ». Elle revient également sur les dispositifs de soutien de l'État tels que :

- **la tarification sociale des cantines à 1€**. Quelques communes en Corse ont mis en place ce dispositif mais elles restent minoritaires par rapport à celles éligibles. Un travail sera mené dans le cadre de la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté. Cette stratégie comprend également un volet petit-déjeuners à l'école. Le rectorat fait savoir que ce volet marche plutôt bien en Corse ;

- **le programme européen lait et fruits à l'école.** Le frein majeur à son déploiement en Corse reste l'obligation de référencement des fournisseurs qui ne sont pas intéressés.

L'intervention s'intéresse ensuite aux expérimentations en cours menées sur le site internet :

- réservation de repas ;
- option végétarienne quotidienne.

Pour finir, la présentation fait le point sur la première campagne de **télédéclaration des acteurs de la restauration collective sur leurs pratiques, en application de la loi EGALIM.** Celle-ci est loin d'être exhaustive, mais reste encourageante pour un premier exercice. L'accompagnement et l'information par les DRAAF doit se poursuivre.

Le Secours populaire français fait savoir que les producteurs bio sont intéressés pour connaître l'état du marché de la bio ainsi que les cultures prioritaires à planter. Interbio Corse en profite pour indiquer qu'une étude à ce sujet est en train d'être lancée à l'échelle régionale.

La CAPA précise réfléchir à la mise en place d'une plateforme physique d'approvisionnements de ses écoles.

La dernière partie est consacrée aux **nouveaux programmes à venir pour 2023.**

Le PNA et le PNNS ont fusionné pour donner le Programme National Alimentation Nutrition. La loi Climat et Résilience est venue apporter de nouvelles dispositions qui donneront naissance à la Stratégie Nationale Alimentation Nutrition et Climat : SNANC. Celle-ci est toujours en cours d'élaboration entre différents ministères et conseils nationaux. Elle verra le jour au 1^{er} juillet 2023.

Lors du Comité de Coordination de la Lutte contre la Précarité Alimentaire (COCOLUPA), il a été annoncé la création d'un **fonds pour l'aide alimentaire durable.** Celui-ci sera doté de 60 millions d'€ pour 2023 au niveau national. Les arbitrages sont toujours en cours pour connaître la répartition entre le volet national et le volet régional ainsi que les modalités précises de mise en œuvre.

Autres perspectives 2023 :

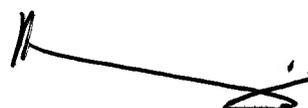
- **AAP « alimentation-santé » à reconduire.** Quelques éléments à caler comme la sortie des établissements scolaires et/ou la prise en compte du fonds pour l'aide alimentaire durable. Un échange de pratiques sera mis en place avec les anciens lauréats. L'ARS indique que dans le cadre des Jeux Olympiques de 2024, des agoras seront mises en place pour faire le lien entre alimentation, santé et activité physique.

En outre, elle rappelle que les projets portant sur le régime méditerranéen sont attendus.

- Travail Rectorat/DREAL dans le cadre du label E3D des établissements scolaires.
- Poursuite des relations Collectivité de Corse/ODARC pour le travail sur la restauration collective notamment scolaire.
- Un nouveau PAT sera à intégrer au réseau. Celui-ci évoluera notamment pour proposer un accompagnement régional au dossier non lauréat de l'AAP national. L'ARS plaide pour une approche multi dimensionnelle de la contractualisation du développement des collectivités. Plutôt que de signer plusieurs contrats avec plusieurs partenaires, les collectivités trouveraient un intérêt à ne signer qu'une fois sur des volets alimentation, santé, écologie, transports, foncier etc. Sur ce dernier point, dont un certain nombre de participants s'accordent à dire qu'il est le plus complexe, la DRAAF rappelle que la Communauté de communes du Fium'Orbu Castellu a élaboré un guide.

L'ordre du jour étant épuisé, Pierre BESSIN clôture le CRALIM en remerciant les participants pour leur contribution active aux débats.

Le directeur régional de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt,



Pierre BESSIN